

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 005-4416/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole au réseau national Terres en Villes et paiement de la cotisation 2018 MET 18/8152/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Association paritaire entre élus des collectivités et responsables agricoles, Terres en Villes est un lieu de gouvernance original qui associe l'ensemble de acteurs locaux des territoires autour de la durabilité de l'agriculture, entant qu'activité économique à part entière avec une pris en compte de plus en plus forte de la question des systèmes alimentaires métropolitains.

Chef de file du Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux, dont la Métropole fait également partie, Terres en Villes assure notamment des missions d'échanges et d'expérimentation, de contributions aux débats et rédaction de textes de lois travaillés par les ministères.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 18 Octobre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 08 novembre 2018

- L'engagement du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole et du Pays d'Arles ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV 005-447/16/CM du 15 décembre 2016 portant adhésion à l'association terres en Villes.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'enjeu alimentaire est un des axes prioritaire de la politique publique métropolitaine
- Que bénéficiaire des effets et retombées du réseau national sur ces questions est important pour la réussite du projet PAT

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole au réseau national Terres en Villes et le paiement de la cotisation 2018 de 15 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - Agriculture – chapitre 6312 – concours divers (cotisations)

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture
Parcs et Espaces naturels

Christian BURLE